



**HAL**  
open science

# Les parcours sur deux ans des apprentis et des lycéens sortis en 2019 de formations professionnelles de niveau CAP à BTS

Pauline Mendras

► **To cite this version:**

Pauline Mendras. Les parcours sur deux ans des apprentis et des lycéens sortis en 2019 de formations professionnelles de niveau CAP à BTS. 2022, pp. 1-4. 10.48464/ni-22-44 . halshs-03918990

**HAL Id: halshs-03918990**

**<https://shs.hal.science/halshs-03918990v1>**

Submitted on 2 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# NOTE D'INFORMATION

n° 22.44 – Décembre 2022

## Les parcours sur deux ans des apprentis et des lycéens sortis en 2019 de formations professionnelles de niveau CAP à BTS

- ▶ Les jeunes sortant de formations professionnelles de niveau CAP à BTS ont des parcours très variés au cours des deux ans suivant leur sortie, qu'ils aient été sous voie scolaire ou en apprentissage. Ainsi, si un peu moins d'un apprenti sur deux et un lycéen professionnel sur quatre ont été en emploi à la fois à 6, 12, 18 et 24 mois, 16 % des apprentis et 28 % des lycéens n'ont été au contraire en emploi à aucune de ces dates. Les autres jeunes ont eu des « parcours mixtes », en ayant été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi. En particulier, 17 % des apprentis et 22 % des lycéens professionnels sont entrés tardivement sur le marché du travail, 12, 18 ou 24 mois après leur sortie d'études, mais sont restés en emploi par la suite. Ces parcours sur le marché de l'emploi sont liés au dernier niveau de formation suivi, au fait d'avoir obtenu ou non le diplôme et aux spécialités de formation. Ils dépendent aussi du profil socio-économique des jeunes. L'entrée dans l'emploi est notamment plus tardive pour les jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme ou quand le représentant légal est sans activité.

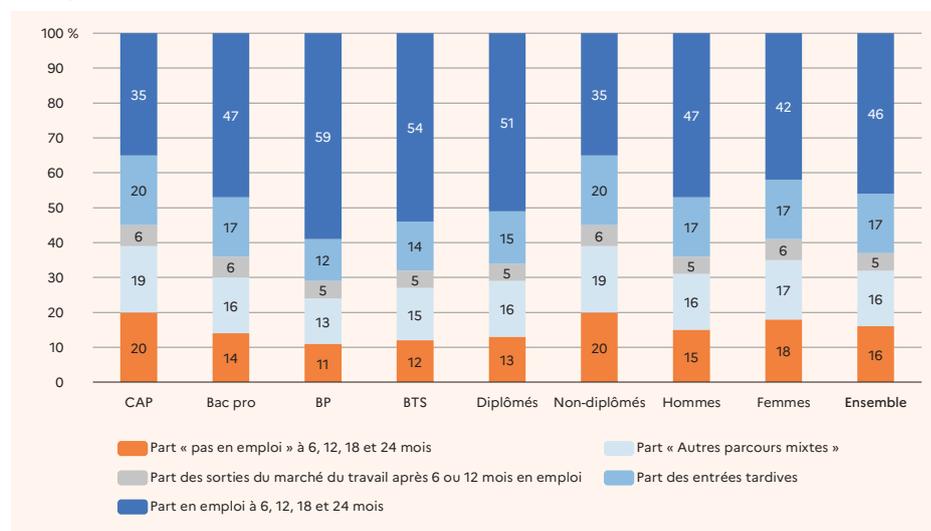
Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald  
Auteur : Pauline Mendras, Ensaie-DEPP-AT  
Édition : Bernard Javet  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

▶ Deux ans après leur sortie d'études en 2019, 72 % des apprentis et 56 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié privé. Il est néanmoins délicat de comparer telle quelle l'insertion après une voie scolaire et après l'apprentissage, car ce ne sont pas les mêmes profils d'élèves (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie). Cependant, pour les uns et autres, après une formation professionnelle, l'insertion sur le marché du travail ne se fait pas au même rythme pour tous les jeunes et les parcours ne sont pas toujours continus dans l'emploi.

### Des parcours vers l'emploi très variés

Ainsi, 46 % des apprentis ont été en emploi à la fois à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie de formation. À l'inverse, 16 % n'ont été en emploi à aucune de ces dates ↘ **figure 1**. La part de jeunes dans cette situation est plus élevée pour les apprentis ayant préparé un CAP ou n'ayant pas obtenu leur diplôme. Les jeunes diplômés ou ayant passé un BTS sont davantage en emploi aux quatre points (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie). Les 38 % restants, les « parcours mixtes », ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi. Parmi eux, certains ont été en emploi en début de parcours, à 6 mois ou bien à 6 et 12 mois, mais n'ont plus occupé d'emploi en fin de parcours. Ils représentent 5 % des apprentis sortis d'études en 2019. D'autres ont

### 1 Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019 (en %)



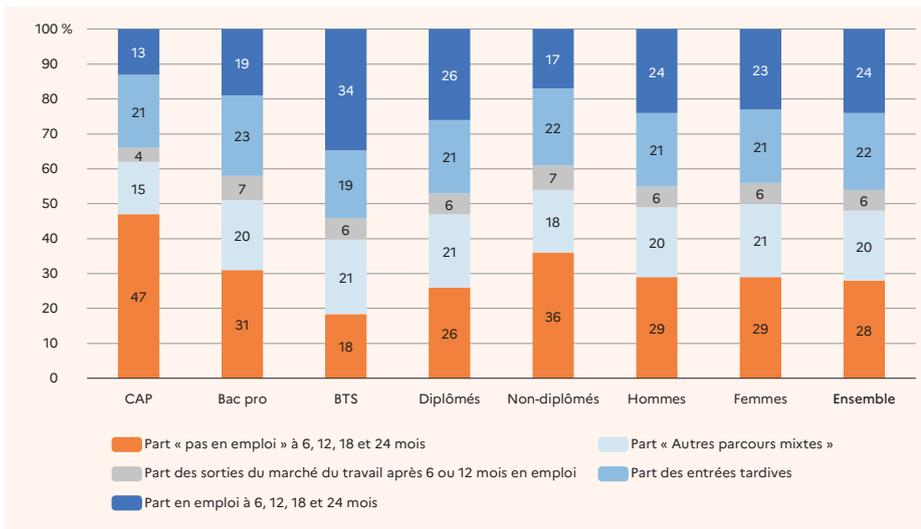
**Lecture :** parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 35 % de ceux préparant un CAP ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie de formation. À l'inverse, ils sont 20 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates. 20 % sont entrés tardivement sur le marché du travail : ils ont été en emploi salarié privé à partir de 12, 18 ou 24 mois, mais sont restés employés en fin de parcours. 6 % ont été en emploi seulement à 6 mois ou bien seulement à 6 et 12 mois, et n'ont plus été en emploi ensuite. Les 19 % restants ont alterné période en emploi et période sans emploi.  
**Note :** 84 % des sortants en 2019 préparaient un CAP, baccalauréat professionnel, BP ou BTS ; les autres sortants préparaient un autre diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau 3 à 5. L'information sur l'obtention de la certification n'est connue que pour 80 % des sortants en 2019.  
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin de leurs études.  
**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

eu des parcours « heurtés » alternant période en emploi et période sans emploi (16 % des sortants). Enfin, 17 % des apprentis sortants sont entrés tardivement sur le marché du travail, 12, 18 ou 24 mois après leur sortie d'études, mais sont restés en emploi par la suite.

Pour les lycéens professionnels sortis d'études en 2019, 24 % ont été en emploi salarié privé à la fois à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études. *A contrario*, 28 % n'ont été en emploi à aucun de ces quatre points ↘ **figure 2**.

## 2 Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019 (en %)



**Lecture :** parmi les lycéens sortant du système scolaire en 2019, 13 % de ceux préparant un CAP ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie de formation. À l'inverse, ils sont 47 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates. 21 % sont entrés tardivement sur le marché du travail : ils ont été en emploi salarié privé à partir de 12, 18 ou 24 mois, mais sont restés employés en fin de parcours. 4 % ont été en emploi seulement à 6 mois ou bien seulement à 6 et 12 mois, et n'ont plus été en emploi ensuite. Les 15 % restants ont alterné période en emploi et période sans emploi.

**Note :** 98 % des sortants en 2019 préparaient un CAP, baccalauréat professionnel ou BTS ; les autres sortants préparaient un autre diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau 3 à 5. L'information sur l'obtention de la certification n'est connue que pour 95 % des sortants en 2019.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

Les 48 % restants ont connu des « parcours mixtes ». Parmi eux, 6 % des lycéens sortants ont été en emploi en début de parcours, à 6 mois ou bien à 6 et 12 mois, mais n'ont plus occupé d'emploi en fin de parcours. Ceux avec un parcours « heurté » représentent 20 % des lycéens sortants. Enfin, 22 % des lycéens sortants sont entrés tardivement sur le marché du travail. Divers parcours d'emploi mènent ainsi à l'insertion professionnelle à 24 mois après la sortie d'études. C'est le cas, en particulier, de ces jeunes entrés tardivement sur le marché de l'emploi. Leur profil diffère selon la formation préparée et l'obtention de la certification à l'issue de cette formation.

### Une entrée plus tardive sur le marché du travail pour les jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme

L'insertion dépend du niveau de formation suivie. Les apprentis ayant préparé un CAP entrent ainsi plus tardivement sur le marché du travail puisqu'ils sont 20 % à n'avoir été durablement en emploi qu'à partir de 12, 18 ou 24 mois après leur sortie d'études contre 12 % pour les apprentis ayant préparé un brevet professionnel (BP) (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis).

Du fait de ces entrées tardives, les apprentis sortis d'un CAP bénéficient d'un léger effet de rattrapage à 24 mois. En effet, le taux d'emploi à 6 mois des apprentis ayant

préparé un CAP est inférieur de 9 points à la moyenne des apprentis tous diplômes confondus, cet écart n'est plus que de 6 points à 24 mois.

Les lycéens professionnels ayant préparé un CAP ou un baccalauréat professionnel entrent également plus tardivement sur le marché du travail puisqu'ils sont respectivement 21 % et 23 % à n'avoir été en emploi qu'à partir de 12, 18 ou 24 mois après leur sortie de formation, contre 19 % pour les lycéens ayant passé un BTS.

De même que pour les apprentis, les lycéens sortis d'un CAP bénéficient d'un léger effet de rattrapage à 24 mois. En effet, le taux d'emploi à 6 mois des lycéens ayant préparé un CAP est inférieur de 17 points à la moyenne des lycéens tous diplômes confondus, cet écart n'est plus que de 15 points à 24 mois.

Ne pas avoir obtenu son diplôme à la fin de ses études reste un frein pour une insertion sur le marché du travail. Ainsi, la part de jeunes sans emploi aux quatre dates est plus élevée pour les apprentis n'ayant pas obtenu leur diplôme (20 %) que pour les apprentis diplômés (13 %). Les apprentis entrés tardivement sur le marché du travail sont aussi plus nombreux parmi les jeunes n'ayant pas obtenu leur diplôme (20 %) que parmi les diplômés (15 %). En particulier, parmi les jeunes apprentis sortant d'une formation CAP, la part de jeunes entrant tardivement sur le marché de l'emploi est de 19 % pour les diplômés contre 23 % pour ceux

non diplômés (voir « Pour en savoir plus » - figure 1bis).

De même, pour les lycéens, la proportion de jeunes sortants sans emploi à 6, 12, 18 ou 24 mois est de 36 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur certification contre 26 % pour les lycéens diplômés. Quel que soit le niveau de diplôme préparé, les lycéens non diplômés entrent également plus tardivement sur le marché de l'emploi. Par exemple, parmi les lycéens issus d'un CAP, 23 % des non-diplômés sont entrés tardivement sur le marché du travail contre 19 % des diplômés (voir « Pour en savoir plus » - figure 2bis).

### Les jeunes dont le représentant légal est sans activité entrent dans l'emploi plus tardivement

Les parcours scolaires varient aussi selon le genre et l'origine sociale des jeunes. Pour les apprentis, la part des hommes en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois (47 %) est plus élevée que celle des femmes (42 %). À contrario, 18 % des femmes ne sont en emploi à aucune de ces dates contre seulement 15 % des hommes. Ces écarts sont plus marqués à diplôme donné : 38 % des hommes sortant d'un CAP sont en emploi aux quatre dates contre 28 % des femmes, soit un écart de 10 points (voir « Pour en savoir plus » - figure 1ter). Cet écart est de 6 points pour les BTS (56 % contre 50 %).

Du côté des lycéens, les écarts entre les hommes et les femmes ne sont marqués que pour les jeunes issus d'un CAP : la part des hommes en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois est de 15 % contre 11 % pour les femmes (voir « Pour en savoir plus » - figure 2bis).

À l'inverse, 51 % des lycéennes ayant préparé un CAP ne sont en emploi à aucune de ces dates contre 44 % des hommes.

En revanche, la part des femmes entrant tardivement sur le marché du travail est similaire à celle des hommes. Tous niveaux de diplômes confondus, les jeunes dont le représentant légal est sans activité entrent plus tardivement sur le marché du travail. Ainsi, 19 % des apprentis (respectivement 22 % des lycéens) dont le représentant légal est sans activité professionnelle ne sont durablement en emploi qu'à partir de 12, 18 ou 24 mois contre 15 % (respectivement 22 %) lorsque le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise (figures 3 et 4).

Malgré ces entrées tardives, les apprentis et les lycéens dont le représentant légal est sans activité ne bénéficient d'aucun effet de rattrapage. Leur taux d'emploi reste inférieur de respectivement 7 et 8 points à la moyenne que ce soit à 6 ou 24 mois.

Ces entrées tardives sur le marché du travail s'expliquent, en partie, par le fait qu'il y a davantage de jeunes ayant passé un CAP parmi les sortants dont le représentant légal est sans activité (52 % contre 36 % pour l'ensemble des apprentis, 23 % contre 15 % pour l'ensemble des lycéens). Or, leur insertion professionnelle est moindre. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents peuvent notamment compliquer l'insertion professionnelle de ces jeunes.

### À profil identique, les écarts d'insertion entre spécialités de formation demeurent importants

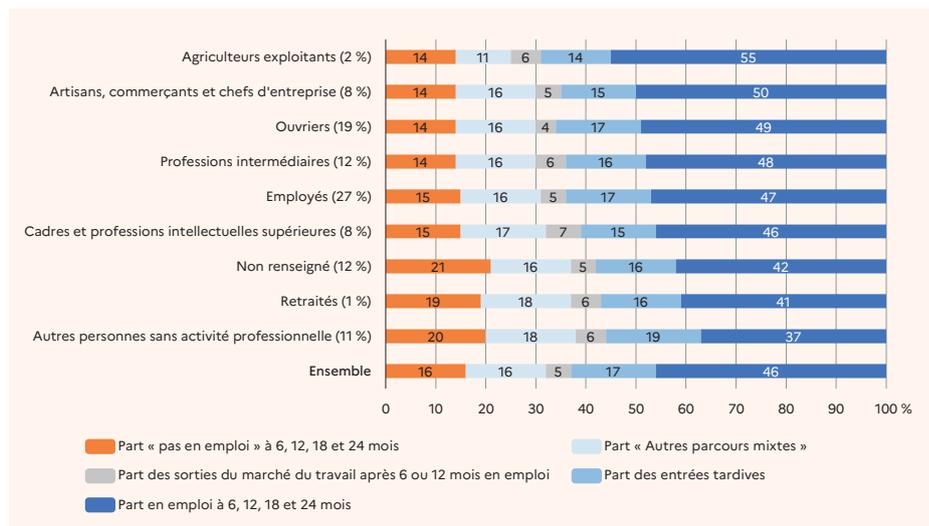
L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Ainsi, seuls 39 % des apprentis sortant de la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » sont en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois contre 46 % pour la spécialité « services aux personnes (santé, social) ». En revanche, 18 % des apprentis sortant de la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » entrent tardivement sur le marché du travail contre 12 % pour la spécialité « services aux personnes (santé, social) » **↳ figure 5**. Mais au total, seuls 15 % des apprentis sortant de la spécialité « hôtellerie, restauration, tourisme » ne sont en emploi à aucune des dates contre 22 % pour la spécialité « services aux personnes (santé, social) ». L'insertion professionnelle plus heurtée et plus tardive en « hôtellerie, restauration, tourisme » peut s'expliquer, en partie, par les difficultés du secteur liées à la crise sanitaire (voir « Pour en savoir plus » - Bibliographie).

Parmi les lycéens professionnels, ceux sortant de la spécialité « technologies industrielles » entrent plus tardivement sur le marché du travail que ceux sortant de la spécialité « transport, manutention, magasinage » (respectivement 23 % contre 21 %), rattrapant ainsi un écart d'insertion durable dès 6 mois (30 % versus 32 %) **↳ figure 6**.

Divers parcours d'emploi mènent donc à une insertion professionnelle à 24 mois après la sortie d'études. Ainsi, parmi les apprentis en emploi à 24 mois, 64 % l'étaient déjà à 6, 12 et 18 mois tandis que 23 % sont entrés tardivement, après 6 mois, mais durablement sur le marché du travail. Ces chiffres s'élevaient à respectivement 42 % et 38 % pour les lycéens professionnels.

Les écarts d'insertion professionnelle à 24 mois, selon les spécialités de formation, sont toujours marqués. Ainsi, 77 % des apprentis en « mécanique et structures métalliques » sont en emploi à 24 mois contre 63 % en « secrétariat, communication et information ».

### ↳ 3 Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019, selon la catégorie socio-professionnelle du représentant légal (en %)



**Lecture :** parmi les apprentis sortant du système scolaire en 2019, 50 % de ceux dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie de formation. À l'inverse, ils sont 14 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates. 15 % sont entrés tardivement sur le marché du travail : ils ont été en emploi salarié privé à partir de 12, 18 ou 24 mois, mais sont restés employés en fin de parcours. 5 % ont été en emploi seulement à 6 mois ou bien seulement à 6 et 12 mois, et n'ont plus été en emploi ensuite. Les 16 % restants ont alterné période en emploi et période sans emploi.

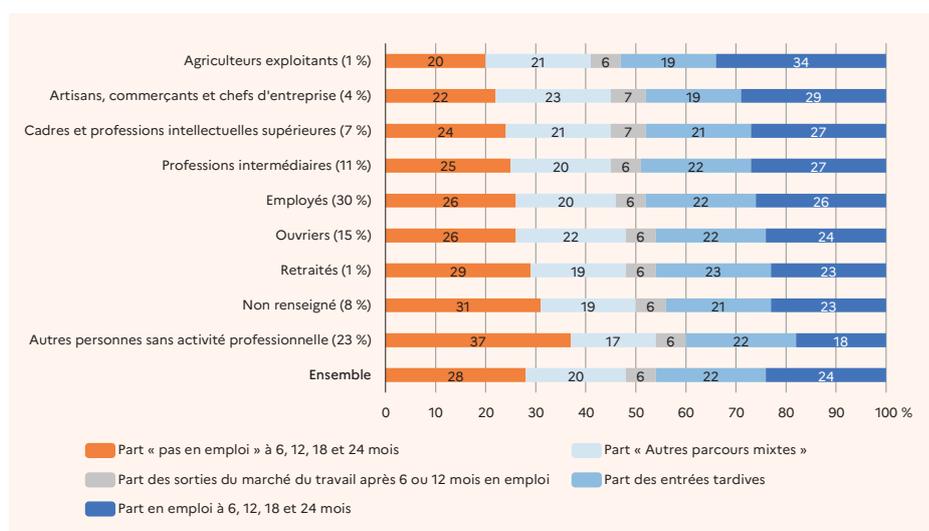
**Note :** les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des apprentis sortants.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin de leurs études.

**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

### ↳ 4 Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019, selon la catégorie socio-professionnelle du représentant légal (en %)



**Lecture :** parmi les lycéens professionnels sortant du système scolaire en 2019, 29 % de ceux dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie de formation. À l'inverse, ils sont 22 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates. 19 % sont entrés tardivement sur le marché du travail : ils ont été en emploi salarié privé à partir de 12, 18 ou 24 mois, mais sont restés employés en fin de parcours. 7 % ont été en emploi seulement à 6 mois ou bien seulement à 6 et 12 mois, et n'ont plus été en emploi ensuite. Les 23 % restants ont alterné période en emploi et période sans emploi.

**Note :** les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des lycéens sortants.

**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.

**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

La part de lycéens sortants en emploi à 24 mois est de 64 % en « transport, manutention, magasinage » contre 50 % en « services aux personnes (santé, social) » (voir « Pour en savoir plus » - données complémentaires). Une partie de ces disparités de parcours entre spécialisations peut s'expliquer par des profils différents au sein de chaque spécialité. Par exemple, la proportion d'apprentis diplômés est plus élevée

au sein de la spécialité « mécanique et structures métalliques » (72 %) qu'au sein des formations « secrétariat, communication et information » (57 %).

Afin d'estimer l'effet propre de la spécialité sur l'insertion professionnelle à 24 mois, un modèle statistique permet de construire une situation (fictive) dans laquelle les jeunes ont le même profil en termes de genre, d'examen passé, d'obtention du diplôme, de catégorie

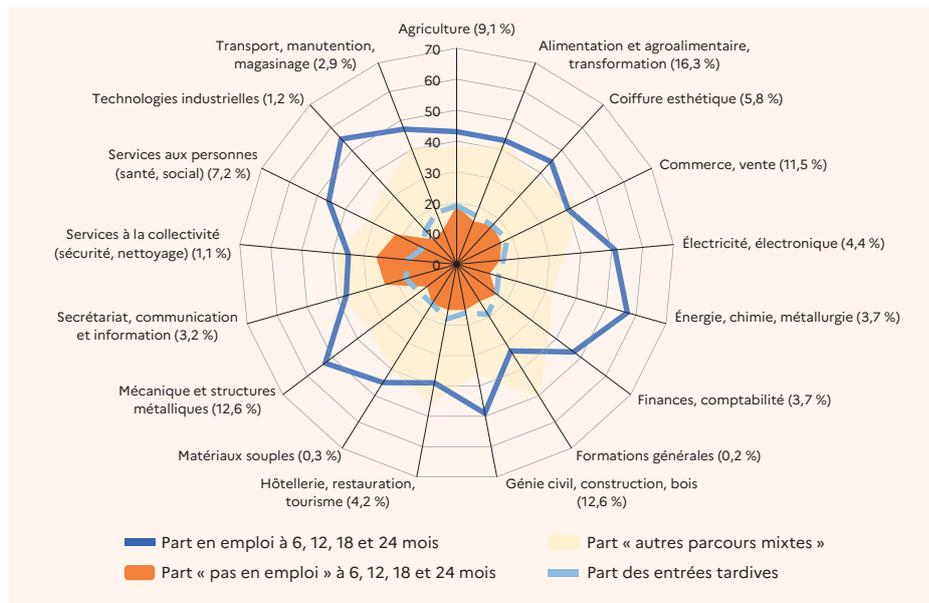
socio-professionnelle du représentant légal et de situation professionnelle à 6 mois, mais différent uniquement par la spécialité choisie. On peut ainsi mesurer l'effet propre de la spécialité sur l'insertion à 24 mois en « neutralisant » les autres effets.

Tout d'abord, à autres caractéristiques identiques (voir « Pour en savoir plus » - **Méthodologie**), les différentiels d'insertion entre spécialités diminuent, mais restent importants. Ainsi, pour les apprentis, l'écart brut d'insertion à 24 mois entre les spécialités « mécanique et structures métalliques » et « secrétariat, communication et information » est de 14 points (77 % contre 63 %). À autres caractéristiques comparables, l'écart passe à 10 points (voir « Pour en savoir plus » - **données complémentaires et figure 7**). De même, l'insertion à 24 mois des lycéens spécialisés en « transport, manutention, magasinage » est supérieure de 14 points à celle des jeunes issus des « services aux personnes (santé, social) » (64 % contre 50 %). À profil identique, l'écart reste important (12 points) (voir « Pour en savoir plus » - **données complémentaires et figure 8**).

La situation professionnelle dès 6 mois après la sortie du système scolaire est déterminante pour le reste du parcours professionnel. Avoir un emploi à 6 mois est ce qui influence le plus la probabilité d'être en emploi 24 mois après la sortie de formation, selon l'indicateur de qualité de Schwartz (voir « Pour en savoir plus » - **Méthodologie**). De façon évidente, avoir décroché un CDI à 6 mois assure une insertion plus durable sur le marché du travail. Ainsi, à caractéristiques identiques, être en emploi CDI 6 mois après la sortie d'études augmente la probabilité d'être en emploi à 24 mois de 35 points pour les apprentis (37 points pour les lycéens). Mais c'est encore de 25 points lorsqu'il s'agit d'un emploi CDD (29 points pour les lycéens). Être en emploi CDI 6 mois après la sortie du système scolaire par rapport à être en emploi CDD augmente donc la probabilité d'être en emploi à 24 mois de 10 points (35-25) (8 points pour les lycéens).

Les autres caractéristiques socio-économiques ont une influence moindre, mais qui demeure importante sur l'insertion professionnelle 24 mois après la sortie de formation. En particulier, les différentiels d'insertion à 24 mois observés selon l'examen passé, le diplôme obtenu ou le genre se réduisent à caractéristiques identiques, mais restent importants. Ainsi, le taux d'emploi à 24 mois des lycéens ayant préparé un BTS est supérieur de 26 points à celui des lycéens issus d'un CAP (67 % contre 41 %) (voir « Pour en savoir plus » - **données complémentaires**). À profil identique, cet écart est de 17 points. L'insertion professionnelle à 24 mois des hommes

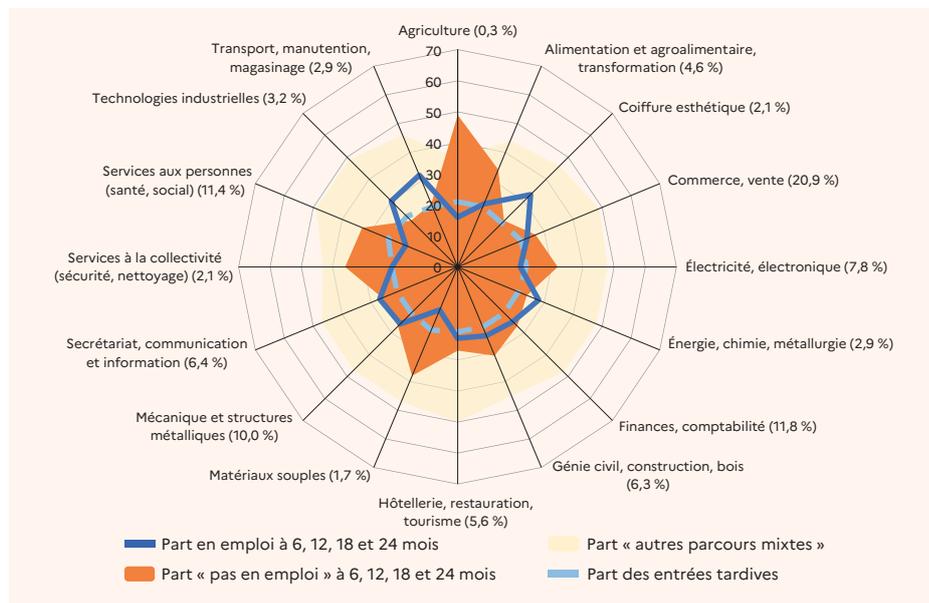
## 5 Parcours dans l'emploi salarié privé des apprentis au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019, selon la spécialité (en %)



**Lecture :** dans la spécialité « alimentation et agroalimentaire, transformation », 43 % des apprentis sortants sont en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie du système scolaire. Ils sont 15 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates et 42 % à avoir été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi. 17 % des apprentis sortants de cette spécialité sont entrés tardivement sur le marché du travail, 12, 18 ou 24 mois après leur sortie d'études, mais sont restés en emploi par la suite. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants d'apprentissage est de 16,3 % (chiffres entre parenthèses).  
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en apprentissage, 6, 12, 18 et 24 mois après la fin de leurs études.  
**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

## 6 Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019, selon la spécialité (en %)



**Lecture :** dans la spécialité « alimentation et agroalimentaire, transformation », 22 % des lycéens professionnels sortants sont en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie du système scolaire. Ils sont 34 % à n'avoir été en emploi à aucune de ces dates et 44 % à avoir été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi. 21 % des lycéens sortants de cette spécialité sont entrés tardivement sur le marché du travail, 12, 18 ou 24 mois après leur sortie d'études, mais sont restés en emploi par la suite. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 4,6 % (chiffres entre parenthèses).  
**Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat 6, 12, 18 et 24 mois après la fin des études.  
**Source :** DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 22.44. DEPP

apprentis est supérieure de 5 points à celui des femmes (73 % contre 68 %). À caractéristiques comparables, cet écart est de 2 points : en effet les hommes et les femmes apprentis ne suivent pas les mêmes formations. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.44, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)